

La MRC des Laurentides entreprend une consultation dans le cadre des territoires incompatibles avec l'activité minière

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 12 janvier 2021 – Du 20 janvier au 4 février 2021, la MRC des Laurentides tient une consultation publique écrite auprès de sa population, dans le cadre d'une procédure de modification à son schéma d'aménagement visant à délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Suite à une modification de la *Loi sur les Mines* et à l'adoption d'une orientation provinciale en aménagement du territoire sur l'activité minière, les MRC ont le pouvoir de délimiter, dans leur schéma d'aménagement, des territoires dans lesquels la viabilité de certaines activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. Une fois les TIAM intégrés au schéma d'aménagement et inscrits sur les cartes des titres miniers du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère ne pourra octroyer de nouveaux titres miniers sur ces territoires, sous réserve des droits consentis aux titres actifs.

En fonction des critères d'identification des TIAM applicables en vertu de l'orientation gouvernementale, la MRC des Laurentides a entrepris en 2018, avec la collaboration de ses 20 municipalités, une démarche d'analyse et d'identification de certains territoires jugés comme incompatibles avec l'activité minière. Cette démarche d'analyse s'est conclue le 25 novembre 2020 par l'adoption du projet de règlement numéro 365-2021 visant à intégrer les TIAM dans le schéma d'aménagement révisé.

Les citoyens peuvent consulter les documents relatifs à cette consultation écrite sur le site internet de la MRC (www.mrclaurentides.qc.ca), et transmettre leurs commentaires ou questions d'ici le 4 février, 17h, à l'adresse électronique suivante : tiam@mrclaurentides.qc.ca. Les modalités de transmission sont également mentionnées à l'avis public qui peut être consulté sur le site internet de la MRC.

L'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière peut être consultée sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/document_orientation_activite_miniere.pdf

- 31 -

Source :

MRC des Laurentides
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
819-425-5555, poste 1006
tiam@mrclaurentides.qc.ca